

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 21 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Loïc PLANET | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |

Était excusé :

- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION
D'ÉPURATION DE SAINT COLOMBAN**

Dans le cadre des travaux d'extension de la station d'épuration de St Colomban, Grand Lieu Communauté a lancé le 30/08/2024, une consultation selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 20/11/2024 à 12h00 au plus tard.
Le nombre d'offres conformes reçues est de 6.

Les critères de jugements des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Une négociation a été engagée avec les 3 meilleures candidats.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre du groupement d'entreprises **SOGEA OUEST TP – Agence Traitement de l'Eau – 9 rue du Tonnelier – CS 40041 – 44801 ST HERBLAIN Cedex (mandataire) – LEPINE TP – 92 rue de la Jaunaie – BP 13 – 44640 LE PELLERIN (cotraitant 1), BLANLOEIL – 16 rue des Ajoncs – BP 49423 – 44194 CLISSON Cedex (cotraitant 2) – MOINARD ENERGIE – 12 rue des Marquis – PA Les Marches de Bretagne – St Hilaire de Loulay – 85600 MONTAIGU (cotraitant 3) pour un montant estimatif de **755 536,50 € HT** ou **906 643,80 € TTC**.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux d'extension de la station d'épuration de St Colomban, au groupement d'entreprises **SOGEA OUEST TP** – Agence Traitement de l'Eau – 9 rue du Tonnelier – CS 40041 – 44801 ST HERBLAIN Cedex (mandataire) – **LEPINE TP** – 92 rue de la Jaunaie – BP 13 – 44640 LE PELLERIN (cotraitant 1), **BLANLOEIL** – 16 rue des Ajoncs – BP 49423 – 44194 CLISSON Cedex (cotraitant 2) – **MOINARD ENERGIE** – 12 rue des Marquis – PA Les Marches de Bretagne – St Hilaire de Loulay – 85600 MONTAIGU (cotraitant 3) pour un montant estimatif de **755 536,50 € HT** ou **906 643,80 € TTC**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE005-B210125

Publié sur le site internet le : 27/01/25

Fait à La Chevrolière, le 21/01/2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,